

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SAINT JUST**

Nombres de Membres  
au Conseil présents part à la  
Municipal Délibération

Séance du 14 mars 2023

**12**        **7**        **9**  
Date de la convocation :  
17.02.2023  
Date d'affichage :  
17.02.2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars  
à 12h45 le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans la salle municipale sous  
la présidence de M. Stéphane GARCIA  
Maire

**Rectification de la délibération : Avis sur le projet Agrisolaire au titre de l'évaluation  
environnementale**

**Présents :** TORREL Sébastien, RENAUD Géraldine, HULEUX Stéphane- Adjoint  
DUCHESNE Patricia, PRUD'HOMME Laëtitia, HELIN Sophie, PABIOT Virginie

**Présence exceptionnelle de Monsieur Carl ACCETTONE Secrétaire Générale et sous  
préfet de Bourges qui n'a pas pris part au débat**

**Excusées :** M. HULEUX Stéphane donne pouvoir à M. Stéphane GARCIA  
M. FOURNIER Olivier donne pouvoir à TORREL Sébastien

**Absents :** LE GRANDIC Alexis, BRABANT Marie, THERY Marie

**Secrétaire de séance :** Mme PRUD'HOMME Laëtitia

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Direction Départementale des Territoires  
demandant au Conseil Municipal de statuer sur le projet agrisolaire objet de la délibération, au titre  
de l'évaluation environnementale.

Après avoir entendu l'exposer de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur  
l'évaluation environnementale du projet Agrisolaire.

**VOTE A L'UNANIMITE**

Acte de la  
Préfecture du Cher

Pour copie conforme  
Fait à saint Just, le 14/03/2023  
Le Maire,  
Stéphane GARCIA

12 AVR. 2023



Mme la Secrétaire de séance  
PRUD'HOMME Laëtitia



Diffusion sur le site internet de la commune le 07/04/2023  
En application du codes des relations entre le public et l'administration,  
Pour personnes dépourvues du réseau internet, les actes sont consultables en mairie

Transmis en Préfecture  
07/04/2023  
Le 07/04/2023  
Certifiée exécutoire publiée

	<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>				
	<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES</b>				
	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>				
<b>SEANCE DU 29 JUIN 2023 à 18 HEURES</b>					
<b>Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bourges</b>					
Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés	Absents	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
70	41	4	4	23 juin 2023	23 juin 2023

**Présents** : Irène FELIX, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Marie VOLLOT, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bruno FOUCHET, Alain MAZE, Stéphane GARCIA, Corinne LEFEBVRE, Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Fabrice ARCHAMBAULT, Constance BONDUELLE, Céline MADROLLES, Catherine MENGUY, Nadia NEZLIOUI, Frédérique SOULAT, Alain BOUQUIN, Corinne TRUSSARDI, Jean Pierre PIERRON, Sakina ROBINSON, Régis MAUTRE, Marie-Hélène BIGUIER, Jean-Marc BARDI, Martial REBEYROL, Ludwig SPETER-LEJEUNE, Elisabeth POL, Valérie CHANTEFORT, Valérie CHAPAT, Dominique GILLET, Mélanie CELEGATO, Pierre GUILLET, Béatrice FOURNIER, Nicole HUBERT, Eric LE PAVOUX, Didier PRUDENT, Annie JACQUET, Yvonne KUCEJ

**Excusés** : Denis POYET, Marcella MICHEL, Alexia FRANQUES, Nadine MOREAU

**Absents** : Evelyne SEGUIN, Urbain NTARUNDENGA, Thibaut RENAUD, Philippe DEBROYE

**Pouvoirs :**

Yann GALUT donne pouvoir à Jean-Louis SALAK  
 Marie-Christine BAUDOUIN donne pouvoir à Didier PRUDENT  
 Bernadette GOIN-DEMARY donne pouvoir à Bernard DUPERAT  
 Christine CHEZE-DHO donne pouvoir à Mme la Présidente  
 Olivier CABRERA donne pouvoir à Sakina ROBINSON  
 Pierre-Henri JEANNIN donne pouvoir à Marc STOQUERT  
 Magali BESSARD donne pouvoir à Frédérique SOULAT  
 Yannick BEDIN donne pouvoir à Corinne TRUSSARDI  
 Hugo LEFELLE donne pouvoir à Constance BONDUELLE  
 Renaud METTRE donne pouvoir à Céline MADROLLES  
 Alex CHARPENTIER donne pouvoir à Catherine PALLOT  
 Mustapha MOUSALLI donne pouvoir à Nadia NEZLIOUI  
 France LABRO donne pouvoir à Catherine MENGUY  
 Joël ALLAIN donne pouvoir à Régis MAUTRE  
 Philippe MOUSNY donne pouvoir à Martial REBEYROL  
 Philippe MERCIER donne pouvoir à Ludwig SPETER-LEJEUNE  
 Justine SINGEOT donne pouvoir à Elisabeth POL  
 Christian JOLY donne pouvoir à Nicole HUBERT  
 Gaëlle FLEURIER-LEFORT donne pouvoir à Eric LE PAVOUX  
 Franck BRETEAU donne pouvoir à Gérard SANTOSUOSSO  
 Christine DAGAUD donne pouvoir à Jean-Marie VOLLOT

M. Marc STOQUERT est désigné secrétaire de séance.

*Domaine : 2.2.2 Permis de construire*

- 59 -

## Avis sur autorisation environnementale centrale photovoltaïque de Saint-Just

-----

**Présidente de séance : Mme Irène FELIX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L 122-1 et R 122-7 ;

Vu la demande de permis de construire déposée par la société Neon en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque sur un site de 37,63 hectares pour une puissance de 33,27 Mwc (Mégawatt Crette) située Terre Chevigny à Saint-Just ;

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Biodiversité, Trames verte et noire, Mobilité et Voirie, Plan Vélo du 7 juin 2023 ;

Considérant que le projet s'inscrit sur le site d'une ancienne carrière ;

Considérant que le site se situe dans l'aire de protection du captage du Porche ;

Considérant que la conception du projet de centrale photovoltaïque a été étudiée afin de pouvoir maintenir une activité agricole sur site ;

Considérant que l'exploitant s'est engagé, au travers une obligation réelle environnementale, à maintenir une activité agricole Bio afin de préserver la ressource en eau ;

Considérant que l'étude d'impact a identifié la présence d'espèces d'oiseaux nicheuses du fait de la diversité des zones d'habitat ;

Considérant que l'agglomération, au travers sa politique de mise en œuvre des trames vertes, entend favoriser le maintien et le développement de la biodiversité ;

Considérant que le demandeur prévoit la création d'une haie sur le pourtour de tout le site.

M. Jean-Louis SALAK rapporteur entendu, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE**  
**par 60 voix "pour" et 2 abstentions**  
**(Mme MENGUY, Mme LABRO (pouvoir à Mme MENGUY))**

- de donner un avis favorable au projet sous réserve de la prise en compte des recommandations suivantes :
  - Planter, le long des pistes de circulation intérieure, des haies ou autres plantations arbustives pour favoriser la création de corridors de biodiversité ;
  - Traiter les façades des postes de livraison afin d'améliorer leur insertion ;
  - Positionner le portail afin qu'il ne vienne pas impacter les éléments de trame verte identifiés au plan local d'urbanisme intercommunal ;
  - Créer un gîte à chauve souris intégré au poste de transformation ou de livraison.

**Le Secrétaire de séance**

  
**Marc STOQUERT**  
Membre du Bureau

**Pour la Présidente et par délégation**  
**Le Vice-Président**

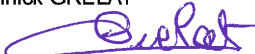


  
**Denis POYET**

Acte rendu exécutoire après

Dépôt électronique de la Préfecture le **11 JUIL. 2023**  
Diffusion sur le site internet de  
la Communauté d'Agglomération le **12 JUIL. 2023**

Pour la Présidente et par délégation  
La Responsable du Service des Assemblées  
Annick GRELAT



*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa diffusion sur le site internet de la Communauté d'Agglomération ou de sa notification.*